

P F F P
F F F W
F F F • F
F F F P
P F F P

CELLES QUI TIENNENT FERME



Document d'accompagnement
de *Femmes en campagne*
et *Une terre à soi*, deux films qui
traitent du mouvement des femmes
en agriculture, au Québec
et au Canada



PROGRAMME
FÉDÉRAL
DES FEMMES

FEDERAL
WOMEN'S FILM
PROGRAM



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

Recherche et rédaction : Shannon Keenan
Adaptation française,
recherche et textes originaux complémentaires :
Jean-Yves Bégin

Révision : Jacqueline Généreux

Graphisme : Francine Paquin

Photos : gracieuseté de
Glenbow Archives, Calgary, Alberta

Cette brochure a été préparée par le
Service de l'information, de la publicité
et de la promotion de
l'Office national du film du Canada
sous la direction de Marie-Pierre Tremblay.

Elle est distribuée par
les Services à la clientèle de
l'Office national du film du Canada,
Case postale 6100, Succursale «A»,
Montréal (Québec) H3C 3H5,
et est également disponible (gratuitement)
dans tous les bureaux de
l'Office national du film du Canada.

This document is available in English under
the title *Gathering Strength*.

N.D.L.R. : La rédaction a convenu d'utiliser le masculin
et le féminin lorsque la phrase s'y prêtait.
L'exclusion de la forme féminine, dans certains cas,
n'a été faite que dans le but de faciliter la lecture de
ce document et ne doit pas être interprétée
comme une décision discriminatoire envers les femmes.

ISBN : 0-7722-0187-0

© 1990 Office national du film du Canada
Imprimé au Canada

**CELLES QUI
TIENNENT FERME**



5	UN VIDÉO, DEUX FILMS
6	LE PROGRAMME FÉDÉRAL DES FEMMES
8	AUTOUR DES FILMS
9	1. AGRICULTURE ET AGRICULTRICES
12	2. RECONNAISSANCE FINANCIÈRE ET JURIDIQUE
15	3. VIOLENCE CONJUGALE
17	4. SOIN DES ENFANTS
19	5. ÉDUCATION ET FORMATION
21	LE MOUVEMENT D'ÉMANCIPATION DE LA FEMME AU CANADA ET AU QUÉBEC
21	1. BREF HISTORIQUE
25	2. LA LUTTE CONTINUE
26	L'AVENIR
28	RESSOURCES
28	1. ORGANISMES REGROUPANT LES AGRICULTRICES
28	• ORGANISMES NATIONAUX
28	• ORGANISMES PROVINCIAUX
29	2. AUTRES ORGANISMES
30	3. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET MINISTÈRES
31	4. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE
31	• LIVRES, ARTICLES, JOURNAUX
32	• FILMS ET VIDÉOS



Celles qui tiennent ferme (*Gathering Strength*) est un vidéo d'une heure regroupant *Femmes en campagne* (*A Time to Reap*) de la réalisatrice Dagmar Teufel et *Une terre à soi* (*In Her Chosen Field*) de la réalisatrice Barbara Evans, deux films produits par Chantal Bowen.

Femmes en campagne Ce film célèbre la marche triomphale des agricultrices du Québec, qui ont conquis un statut économique et juridique enviable, au cours des vingt dernières années d'un cheminement bien distinct de celui du reste du Canada. Les profils féminins qu'il nous livre sont ceux de pionnières, artisanes des grandes étapes du combat pour leurs droits... et aussi de femmes d'affaires nouveau genre, qui ont pris confiance en elles-mêmes, et ont introduit en agriculture des préoccupations nouvelles et créatrices : fermes spécialisées, culture biologique, produits inédits, mise en marché imaginative. Mais aussi préservation du caractère familial et humain de la ferme, souci de la qualité de la vie, de l'environnement, de l'avenir.

Une terre à soi Des agricultrices de trente à soixante-dix ans, du Centre et de l'Ouest du Canada, parlent de leur situation difficile au sein d'une agriculture déjà bien assez précaire. Elles évoquent l'amour de leur terre, et la crainte de la perdre. Elles révèlent leur imposante contribution, travail non rémunéré, «subvention invisible à l'agriculture», qui vient s'ajouter à leurs tâches familiales et autres, et ne leur donne pourtant aucun titre à la propriété de leur ferme. Elles décrivent leur réalité, leurs problèmes, leurs besoins. Enfin, elles exposent leurs luttes pour obtenir une reconnaissance économique et juridique tenant compte de la plus élémentaire justice, par l'entremise de divers mouvements de revendications de par tout le pays.

LE PROGRAMME FÉDÉRAL DES FEMMES

Femmes en campagne et Une terre à soi ont été produits par l'Office national du film du Canada dans le cadre du Programme fédéral des femmes (PFF). Le PFF résulte d'une collaboration entre le Programme français/Regards de femmes et le Programme anglais/Studio D de l'ONF et différentes agences et ministères fédéraux (Agriculture Canada, Emploi et Immigration Canada, Santé et Bien-être social Canada — Division de la prévention de la violence familiale et Direction de la promotion de la santé, Travail Canada, Secrétariat d'État du Canada — Programme de promotion de la femme, Condition féminine Canada, Solliciteur général Canada).

Le Programme fédéral des femmes se consacre à la réalisation de films traitant du point de vue des femmes face à certains problèmes auxquels la société d'aujourd'hui les confronte. Il a pour mandat de leur permettre de concrétiser des projets de films propres à diffuser une approche nouvelle et imaginative en matière de justice sociale. Dans cet esprit, *Celles qui tiennent ferme* se veut un outil d'information et de communication visant à faire connaître au plus grand nombre la situation des agricultrices canadiennes, en expliquant le contexte dans lequel elles affrontent le quotidien, en provoquant des réactions aux mises en situation dont elles sont, hélas!, trop souvent victimes, et en encourageant la mise en place de solutions non seulement équitables mais réalistes. En bout de piste, il se donne pour objectif de revaloriser le travail des «femmes de cultivateurs» trop souvent considéré comme un simple prolongement du rôle de la «femme au foyer».

Les agricultrices qui ont choisi de participer à ces films l'ont fait dans l'espoir secret de changer les attitudes traditionnelles en exposant leurs problèmes, leurs préoccupations et leurs aspirations, et ce, tant aux agriculteurs, aux organisations agricoles, aux gouvernements et au public en général qu'aux autres femmes, qu'elles soient «de la ville» ou «de la campagne». Elles ont également compris que leurs témoignages pourraient être utiles aux étudiantes et étudiants en agronomie, aux regroupements de jeunes ruraux, de même qu'au corps professoral des écoles secondaires rurales.

On ne saurait trop recommander à tous les animateurs et animatrices de visionner les films avant d'en faire la présentation publique et de lire le guide attentivement afin de choisir le cheminement le plus approprié aux groupes auxquels ils s'adressent.



*«Chaque jour, tous les habitants de la planète doivent manger... C'est cela qui fait de l'alimentation et de l'agriculture les facteurs les plus importants lorsqu'on parle de développement économique.»**

— Joan Gussow, nutritionniste à l'Université Columbia

* Traduction libre.

1. AGRICULTURE ET AGRICULTRICES

Femmes en campagne souligne le renouvellement de l'agriculture québécoise sous l'impulsion d'un remarquable apport féminin. *Une terre à soi* décrit la condition difficile des agricultrices qui triment dur au sein d'une agriculture en crise dans le Centre et l'Ouest du Canada. Les deux films mettent en relief le caractère vital de ce secteur de base aux plans économique et humain, et l'injustice d'une situation où les femmes représentent une force qu'on s'est toujours appliqué à ne pas reconnaître.

S A V I E Z - V O U S Q U E ...

Selon Agriculture Canada¹, le secteur agro-alimentaire emploie 1,45 million de Canadiennes et de Canadiens, et se trouve à la source de près de 10% du produit national brut interne (combustibles, machinerie, fertilisants, etc.).

Toujours selon la même source, la ferme familiale demeure massivement prédominante et représente la raison d'être de bien des communautés rurales. Selon le recensement agricole de 1986 au Canada, 99% des fermes sont des entreprises familiales et les femmes constituent plus du tiers (37%) de la force de travail au plan agricole. On évalue en effet à 460 000 environ le nombre des agricultrices au Canada.

1. *Partenaires dans la croissance — Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne.*

Pourtant, à l'exception relative et récente du Québec, la contribution des femmes à l'agriculture est loin d'être reconnue à sa juste valeur. Une bonne partie de leurs tâches n'est pas considérée comme travail agricole, et elles font piètre figure dans les statistiques officielles. Plus de la moitié ont une triple tâche : emploi à l'extérieur, travail sur la ferme, soins familiaux et ménagers. Elles ont dû s'organiser pour proclamer la valeur sociale, juridique et économique de leur travail.

Au Québec, Raymonde Chartrand, présidente de la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ), rapporte que le dernier recensement canadien évalue à 24 000 le nombre des agricultrices, ce qui établit à 29,3 % le pourcentage de la population féminine active (salariées, collaboratrices, propriétaires) en agriculture.

Toujours selon Madame Chartrand, le travail de l'agricultrice est à la base de l'entreprise familiale, et au moins 72 % des conjointes travaillent à la ferme plus de 30 heures par semaine, sans compter le temps dévolu aux soins des enfants et aux tâches ménagères. Leur polyvalence est grande : outre leur labeur spécifiquement agricole, leur rôle comprend la tenue de livres et la comptabilité, le secrétariat, la vente, la responsabilité des appels téléphoniques, la gérance et la supervision de personnel.

Enfin, Madame Chartrand rapporte que le Secrétariat à la condition féminine a évalué à 14 515 \$ par année ce travail souvent non rémunéré de la femme, qui équivaut ainsi à une subvention invisible et privée de plus de 348 millions de dollars à l'agriculture du Québec.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Les faits présentés dans ces films correspondent-ils à la réalité de votre communauté? Sont-ils très éloignés de votre propre expérience?
- Pouvez-vous établir l'inventaire des tâches que vous accomplissez à la maison? Sur la ferme? À l'extérieur?
- Quel salaire demanderiez-vous à un employeur pour le travail que vous effectuez?
- Le travail de la femme sur la ferme constitue-t-il vraiment une subvention invisible à l'agriculture?
- Comment s'effectue le partage des tâches entre l'homme et la femme dans votre communauté? Chez vous? Selon vous, le travail de la femme a-t-il moins de valeur que celui de l'homme?
- La femme qui vit sur une ferme dont son conjoint est propriétaire en titre devrait-elle être considérée comme une partenaire ou une bénéficiaire?
- Quels sont les principaux problèmes des femmes sur la ferme, dans votre communauté? Quels sont les vôtres?
- Quelles mesures pourraient remédier à la situation?
- Les femmes en milieu urbain et rural pourraient-elles établir une collaboration? De quelle manière?

2. RECONNAISSANCE FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

La Cour suprême du Canada a démontré en 1975, dans la cause Murdoch, qu'une femme peut être brutalement dépouillée par le décès ou le divorce, statuant que le travail de la femme sur la ferme de son mari n'a pas plus de valeur que celui de n'importe quel employé. L'affaire a fait sensation et déclenché un vaste mouvement de réformes, qui a entraîné l'établissement d'un régime juridique familial variant selon les provinces.

C'est en s'adressant au bureau du Procureur général de sa province ou à un notaire qu'on se renseignera sur les modalités d'un partenariat conjugal permettant d'étendre aux plans juridique et financier le grand partage de l'amour...

S A V I E Z - V O U S Q U E ...

Au Québec, la nouvelle Loi 146 institue un patrimoine familial qui s'applique d'autorité à l'homme et à la femme mariés, sauf en cas de désistement de leur part avant la fin de 1990. Depuis le 15 mai 1989, elle les soumet, en cas de séparation, divorce, annulation de mariage ou décès, au partage moitié-moitié de la *valeur nette* des résidences principale et secondaires avec leurs meubles, des véhicules automobiles d'utilisation familiale, et des régimes de retraite et de rentes accumulés durant le mariage. Cette loi controversée prévaut à l'encontre de toute entente privée et de tout régime matrimonial. Elle affecte le droit de propriété, et peut avoir des répercussions sur la succession, etc. Et ce, tant pour la femme que pour l'homme, puisqu'elle s'applique également aux deux.

Pour la Fédération des agricultrices du Québec, il demeure cependant qu'un contrat de mariage ne remplacera jamais un contrat d'affaires. Cet organisme cherche à séparer la vie privée de la vie professionnelle des époux et conjoints, et leur conseille instamment de s'incorporer, préconisant que les bâtiments de ferme et la machinerie agricole fassent partie des biens de l'entreprise commune.

Partout au Canada, même au Québec où, comme on le voit, la Loi 146 ne couvre pas tout, il importe donc de s'informer du régime matrimonial généralement en vigueur en l'absence de dispositions contractuelles précises. Les couples ont toujours le droit et le moyen de se donner un contrat de mariage ou de société qui leur convienne. Bien des agricultrices se croient des partenaires à part entière du seul fait qu'elles font la moitié de l'ouvrage et que l'argent est mis en commun. Le partenariat juridique ne va pas de soi, et l'apport des femmes pourra s'avérer sans valeur auprès de certains banquiers, avocats, ou à divers échelons décisionnels. Dans bien des cas, elles n'auront aucun titre juridique à l'entreprise, ni même à quelque revenu, à moins qu'elles ne soient en mesure d'établir la preuve de leur contribution.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Considérez-vous que la ferme devrait vous appartenir tout autant qu'à votre mari ou à votre conjoint?
- À quel nom est enregistrée la propriété de votre ferme?
- Quel est votre régime matrimonial? Avez-vous signé une entente de partenariat avec votre mari ou votre conjoint sur la ferme? Êtes-vous incorporée?
- Quelle sorte de protection vous apporte la loi de votre province?
- Quelles seraient les améliorations à apporter au chapitre de cette protection? À qui pourriez-vous vous référer?
- Comment se prennent les décisions qui engagent les grandes orientations de la ferme? Par votre conjoint, ou bien par consensus mutuel?
- À quoi auriez-vous droit en cas de décès, séparation ou divorce? À une pension? À une indemnité pour salaire accumulé? À une part de l'actif... et du passif?
- Comment votre mari ou votre conjoint réagirait-il à une demande d'incorporation? Serait-il difficile de faire valoir votre point de vue? Quelle stratégie devriez-vous utiliser?

3. VIOLENCE CONJUGALE

Il est maintenant bien connu que la violence conjugale sévit tout autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans *Une terre à soi*, on explique qu'elle s'y trouve même aggravée en raison de l'isolement, ou du fait que l'anonymat est difficile à préserver, ce qui, ajouté aux valeurs traditionnelles des communautés, décourage souvent les femmes de demander de l'aide. Cette situation n'est pas étrangère au stress financier d'une agriculture en crise...

Les maisons d'accueil et de transition ainsi que les services sociaux organisés ici et là en milieu rural ne rencontrent guère les exigences et il existe un urgent besoin de créer des programmes d'éducation pour sensibiliser le public — et tout particulièrement les effectifs policiers et les professionnels des services juridiques, sociaux et de santé — à cette pénible réalité.

S A V I E Z - V O U S Q U E ...

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille offre de l'information sur les services de soutien en régions.

Au Québec, L'R des Centres de femmes forme un vaste réseau d'entraide et d'action qui regroupe près de 80 centres établis par toute la province pouvant prêter assistance dans tous les domaines, tandis que plusieurs maisons d'hébergement et de transition pour victimes de violence conjugale sont regroupées en une association provinciale avec laquelle on peut communiquer à Montréal. Vous retrouverez les adresses et/ou les numéros de téléphone de ces différents organismes sous «Ressources — Autres organismes», à la page 29.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Connaissez-vous des cas de violence conjugale dans votre voisinage?
- Que conseilleriez-vous à une voisine qui vous ferait des confidences à ce sujet? De se taire? D'appeler la police? Le feriez-vous à sa place?
- Y a-t-il des maisons d'accueil ou d'autres ressources en nombre et qualité suffisants dans votre communauté? Sauriez-vous où vous adresser si vous vous retrouviez dans une telle situation?

4. SOIN DES ENFANTS

Une étude gouvernementale récente affirme que 76 % des agricultrices voient dans le soin à donner aux enfants l'une des sources majeures de leurs préoccupations. Plusieurs organismes ont soumis au gouvernement fédéral des mémoires à ce sujet, dont l'Association des femmes collaboratrices du Québec, le Comité provisoire du Québec des femmes en agriculture — devenu depuis la FAQ, la National Farmers Union et le Women's Institute.

S A V I E Z - V O U S Q U E ...

La question de la sécurité à la ferme revêt une importance capitale en ce qui a trait aux enfants. Une étude faite en Ontario révèle que 53 % des femmes doivent amener leurs enfants de moins de 12 ans aux champs, sur la machinerie agricole, ou dans les bâtiments, au milieu des animaux. Pour les 200 000 agricultrices qui travaillent également à l'extérieur de la ferme, le manque de services de gardiennage cause aussi de multiples problèmes.

D'ailleurs, comme on le mentionne dans *Une terre à soi*, les services en place sont loin d'être adéquats. Tout est prévu pour les femmes de la ville : planification, formule, horaires, etc. Ainsi, on aurait bien plus besoin de gardiennes à domicile que de ces garderies éloignées, où on n'a pas le temps de conduire les enfants matin et soir!

Les coûts constituent également un problème majeur, puisque beaucoup ne sont pas éligibles aux subventions, les critères d'admission étant souvent basés sur l'actif des parents. Or, ne serait-il pas plus juste de considérer le *revenu net* de l'agricultrice ou de l'agriculteur, qui est d'un tout autre ordre? Les services subventionnés par l'État devraient offrir, selon les agricultrices, des formules plus souples, tels des garderies coopératives, des centres de dépannage à la journée ou sur demande, de l'aide à domicile...

Au Québec, la FAQ a compilé un important dossier et préconise la formule d'une main-d'œuvre domestique, pour laquelle elle demande des subventions gouvernementales.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Que faites-vous des enfants quand vous travaillez sur la ferme?
- Considérez-vous qu'ils sont en sécurité lorsque vous êtes au travail?
- Y a-t-il des ressources adéquates dans votre communauté, en termes de gardiennage à domicile ou de garderies?
- Êtes-vous éligible à des subventions en ce domaine?
- Quelles solutions pourraient remédier à ce problème? Y a-t-il des actions que vous pouvez entreprendre?

5. É D U C A T I O N E T F O R M A T I O N

Les agricultrices, dont le tiers détient des diplômes d'études collégiales ou universitaires, sont soumises à des changements continuels en matière de techniques de production, d'administration et de mise en marché.

S A V I E Z - V O U S Q U E ...

Des enquêtes menées, entre autres, par Agriculture Canada révèlent qu'elles désireraient des cours portant sur :

- les conséquences du libre-échange sur l'agriculture canadienne;
- les moyens à prendre pour s'adapter aux changements continus de l'industrie agricole;
- la mise en marché et les besoins du consommateur;
- les commissions de mise en marché;
- la gérance d'une ferme en période de changement;
- l'agriculture de l'an 2000;
- la formation et le recyclage au plan professionnel;
- le perfectionnement personnel et le leadership.

Cependant, la distance, les frais de transport et autres dépenses, le manque de temps, la fatigue, la multiplicité des tâches à accomplir et les besoins des enfants représentent parfois des embûches insurmontables. Le remplacement temporaire serait évidemment la solution la plus heureuse. Mais à quel prix?

Le Programme de stratégie d'emploi des femmes offre divers programmes de formation et pourrait en mettre d'autres sur pied si les femmes en exprimaient le désir. Il suffit d'en discuter avec les responsables locaux du Programme. Pour se renseigner sur la formation offerte en milieu rural, on peut s'adresser à la section locale d'Emploi et Immigration Canada ou aux Commissions de formation professionnelle de l'une des onze régions du Québec.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Les programmes de formation et de perfectionnement disponibles correspondent-ils aux besoins des femmes de votre communauté?
- Quels sont les sujets sur lesquels vous aimeriez suivre des cours?
- Vos capacités financières et vos tâches professionnelles et domestiques vous permettent-elles de vous y inscrire?
- Avez-vous des suggestions à formuler quant à l'organisation de ces cours? Savez-vous où vous adresser pour les obtenir?

LE MOUVEMENT D'ÉMANCIPATION DE LA FEMME EN AGRICULTURE AU CANADA ET AU QUÉBEC

1. BREF HISTORIQUE

A U C A N A D A

Le film *Une terre à soi* exprime des revendications qui rappellent celles que l'on retrouve dans «*Madame, vous avez rien*» tourné par Dagmar Teufel au Québec en 1981. Pourtant, ce n'est pas d'aujourd'hui que les femmes en milieu rural s'organisent pour retrouver leur place au soleil, communiquer entre elles et influencer l'opinion publique ainsi que les dirigeants du pays.

C'est au tournant du siècle, en 1897, en Ontario, qu'on retrace le premier Women's Institute. Vers 1913, cette organisation essaimait dans toutes les provinces du Canada. En Saskatchewan — où on l'appelle Homemakers' Club — naît, cette même année, la Saskatchewan Women Grain Growers Association, la première organisation exclusive aux agricultrices, qui deviendra, à partir de 1915 en Alberta, la United Farm Women of Canada. Viendront s'y joindre d'autres organisations féminines agricoles du Canada, membres de la section féminine du Conseil canadien de l'agriculture. Leur programme d'action : de meilleurs services de santé et d'éducation en milieu rural, un statut juridique pour la femme, la diffusion d'information sur le contrôle des naissances et... la paix mondiale!

En 1968 se tient la Commission royale d'enquête Bird sur la situation de la femme au Canada. En 1969, fondation de la National Farmers Union où les femmes tiennent un rôle égal à celui des hommes. En 1970, en Alberta, fondation de Women of Unifarm; et en 1976, en Ontario, fondation du mouvement Women for the Survival of Agriculture.

En 1980, a lieu à Ottawa la première Conférence nationale des femmes en agriculture. D'autres suivront tous les deux ans, et en 1989, à Saint John, Nouveau-Brunswick, la quatrième Conférence nationale vote la formation du Canadian Farm Women's Network, auquel s'abstiennent de participer l'Alberta, le Manitoba et le Québec.

Aujourd'hui, quelque quatre cent cinquante organisations représentent les intérêts des fermes familiales au Canada, dont soixante-trois sont spécifiquement féminines, regroupant environ 2 000 agricultrices de neuf provinces (excluant le Québec). On attribue à diverses causes la faible participation des femmes à ces organismes : vote familial traditionnellement réservé au mari, écoute mitigée de leurs besoins spécifiques, manque de disponibilité...

Mais le militantisme progresse aux plans régional, provincial et national, avec la multiplication des groupes de pression favorisant l'information, l'éducation, la communication, la prise de conscience individuelle et collective.

Au cours des années 1970, l'agriculture a changé. Les fermes ont pris de l'expansion, la productivité a triplé, les cultures se sont intensifiées, la production s'est spécialisée, la technologie s'est développée, la concurrence est devenue féroce, l'endettement a atteint des sommets inégalés.

Mais tandis que la femme et l'homme, dit-on, collaboraient généralement en situation artisanale, l'industrialisation a promu l'homme chef d'entreprise, reléguant sa compagne dans l'ombre, sans identité propre, ni statut juridique ou économique.

La conquête allait commencer...

ET AU QUÉBEC

Femmes en campagne reconstitue une épopée, étape par étape, et nous en présente les héroïnes.

Les femmes du Québec, dont plus de 4 000 militent dans des organisations d'agricultrices, ont suivi un cheminement distinct, et jouissent déjà d'un statut juridique et économique remarquable. De simples «femmes de cultivateurs», elles ont conquis les titres de «femmes engagées en agriculture», «femmes collaboratrices», et «agricultrices professionnelles».

Au début des années 70, elles étaient officiellement inexistantes en agriculture, «et tout le monde avait l'air de trouver cela très normal», rapporte Rosaline Ledoux, journaliste agricole. Dès 1968, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) avait pourtant remis à la Commission Bird un mémoire sur la liberté de choix pour la femme entre le foyer et une profession...

En 1975, Année internationale de la femme, à la suite de la cause Murdoch (déjà citée), l'AFÉAS, dirigée par Solange Fernet-Gervais, lance le mouvement avec une vaste enquête pour identifier les femmes collaboratrices de leur mari. En mars 1980, son action amène le Québec à reconnaître un salaire aux agricultrices au plan de la fiscalité. Peu après, un groupe s'en détache et, avec Monique Lecours-Bernard, fonde l'Association des femmes collaboratrices (ADFC), qui inscrira une participation remarquée à la première Conférence nationale des femmes en agriculture en décembre 1980.

L'ADFC adresse un mémoire au gouvernement fédéral réclamant, à l'instar du Québec, la reconnaissance du salaire à l'agricultrice au plan fiscal. En ce même mois de décembre 1980, Ottawa accepte. On organisera ensuite des rencontres avec des

agricultrices d'autres pays. Mais l'ADFC, sans doute jugée trop... subversive, se verra refuser l'accès à la Conférence de l'Union mondiale des femmes rurales (neuf millions de membres) à Vancouver en 1982!

Les femmes se regroupent en assemblées régionales (1982), puis forment dans les quatorze régions du Québec des comités provisoires de «femmes en agriculture» (1984) qui se réunissent au plan provincial, et seront soutenus par l'Union des producteurs agricoles (UPA), les coopératives, le Conseil du statut de la femme, le Secrétariat à la condition féminine, des institutions de formation et de crédit, et par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). À partir de 1986, ces comités provisoires se transforment en syndicats dans douze des quatorze régions.

En 1985, le MAPAQ dirigé par le ministre Michel Pagé a créé un Bureau de la Répondante à la condition féminine, et y a nommé Suzanne Dion. En 1986, le MAPAQ met en branle un plan d'action de trois ans en six points, intitulé *Du partage des tâches au partage des pouvoirs*, visant à favoriser un partenariat à part entière, par l'accès de la femme aux revenus, à la propriété, aux avantages sociaux, aux organismes agricoles, aux décisions concernant l'avenir de l'agriculture, et à la formation professionnelle. Il ouvre la prime d'établissement aux femmes de moins de quarante ans (ayant au moins 20% des parts de l'entreprise) et leur facilite l'obtention du crédit agricole. Il publie un *Guide d'établissement et de gestion pour les agricultrices*, afin de stimuler l'accès à la propriété. Le nombre des femmes propriétaires ou copropriétaires a plus que doublé entre 1981 et 1986...

En 1987 a lieu un grand événement qu'on comparera à l'obtention du droit de vote par les femmes : les syndicats régionaux issus des comités provisoires fondent avec Monique Bégin la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ), qui s'affilie en 1988 à l'UPA. Les «femmes de cultivateurs» accèdent enfin à un statut professionnel.

Le ministre Pagé avait annoncé en 1986 des «mesures sociétales et un nouveau concept de propriété». Le 15 mai 1989, une loi controversée institue un «patrimoine familial», qui rompt sous plus d'un aspect avec l'esprit général du droit, et dont nous avons déjà traité sous «Autour des films — Reconnaissance financière et juridique», à la page 12.

QUESTIONS À DÉBATTRE

- Faites-vous partie d'un groupe de pression?
- Considérez-vous que vous avez le temps de vous engager dans la revendication sociale?
- Vous sentez-vous bien représentées par les organisations locales, régionales, provinciales et nationales?

2. LA LUTTE CONTINUE

Femmes en campagne et *Une terre à soi* proposent un véritable programme d'action. La lutte se poursuit pour un statut égal, le partage des tâches et du pouvoir de décision, un partenariat à part entière et l'accès à la propriété. Au Québec, on demande la prime à l'établissement pour les femmes de plus de 40 ans.

Partout, on pousse le dossier des services de soutien à l'agricultrice. Au Québec, la FAQ inclut le gardiennage dans le chapitre plus vaste de la main-d'œuvre domestique agricole. On surveille de près la violence conjugale. On veut des centres de ressources communautaires, d'éducation permanente, des bureaux de placement et d'aide juridique, ainsi qu'une protection contre les aléas de l'agriculture : marchés incertains, sécheresse, endettement, pauvreté, isolement, épuisement, insécurité au travail, abondamment décrits dans *Une terre à soi*.

«Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, qui joignent champ à champ, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace, et qu'ils habitent seuls au milieu du pays.»

(Ancien Testament)

De nombreuses agricultrices, souvent en danger de perdre leur ferme (*Une terre à soi*), se portent à la défense de l'agriculture du Canada tout entier. Elles visent la rentabilité, la santé financière de leurs fermes, face à l'avenir : évolution du marché intérieur; expansion et développement technologique; position concurrentielle; marché international; libre-échange.

Elles ont aussi d'autres attentes, qui s'expriment largement dans les deux films : caractère familial et humain de la ferme, et, en marge du facteur économique, prépondérance du souci de la qualité de la vie. Privilégier une formule où la famille immédiate possède l'entreprise, la contrôle, fournit la plus grande partie du travail, et entremêle les relations d'ordre familial et professionnel. Une ferme qui permette un rapprochement avec le consommateur, et qui demeure transférable à la relève...

Une ferme familiale, mais pas nécessairement une multifamiliale! Car on veut se préserver du gigantisme. Une ferme qui grandit réclame une technologie nouvelle, et les agricultrices, qui ne veulent pas se voir dépassées, demandent certes l'accès à la formation technique permanente. Mais on désire limiter l'invasion technologique, éviter «l'expansion pour l'expansion». Une ferme qui croît au-delà de certaines limites monopolise les spécialistes, achète le voisinage, appauvrit le tissu humain local (des enfants pour jouer avec les enfants!) et multiplie les maisons-fantômes. Ayant

tué le milieu rural, on devra couper dans les services essentiels : transport, santé. C'est cette dégradation que les femmes veulent empêcher. La rentabilité? Bien sûr! Mais pas à n'importe quel prix. Les femmes introduisent des critères neufs!

On appréciera dans *Femmes en campagne* de nouvelles approches, comme cette petite révolution mise en œuvre par deux femmes associées sur une ferme spécialisée : des produits inédits, une mise en marché introduisant la coopération préalable avec la clientèle, mais aussi une agriculture biologique (orientation récente à l'UPA!), le souci de l'environnement et des générations futures. Les choses ont changé. Les agricultrices apportent d'autres valeurs que les hommes. Une ferme financièrement rentable pour gagner sa vie? Certes! Mais aussi un milieu où il fait bon vivre.

«L'agriculture doit s'humaniser, faut-il pour ça la féminiser?», se demandait récemment Rosaline Ledoux, de *La Terre de chez nous*. À cela le film répond, en guise de conclusion : «Les hommes avaient tendance à travailler beaucoup, sans s'arrêter à la qualité de leur vie. Pour nous, ce sera différent!»

R E S S O U R C E S

1. ORGANISMES REGROUPANT LES AGRICULTRICES

Organismes nationaux

- **The Canadian Farm Women's Network**
(On doit adresser ses demandes à la coordonnatrice de chaque province.)

C.P. 89
Lethbridge (Terre-Neuve)
A0C 1V0
Tél. : (709) 467-2317

R.R. n° 4
Kensington (Île-du-Prince-Édouard)
C0B 1M0
Tél. : (902) 836-3852

C.P. 441, R.R. n° 4
Amherst
(Nouvelle-Écosse)
B4H 3Y2
Tél. : (902) 667-4078

Norton, R.R. n° 3
Kings County
(Nouveau-Brunswick)
E0G 2N0
Tél. : (506) 839-2172

1254, rue Ozias-Leduc
Mont Saint-Hilaire
(Québec)
J3G 4S6
Tél. : (514) 467-6208

R.R. n° 2
Strathroy (Ontario)
N7G 3H4
Tél. : (519) 289-5756

C.P. 201
Starbuck (Manitoba)
R0G 2P0
Tél. : (204) 735-2493

Zelma G.M.B. 36
Allan (Saskatchewan)
S0K 0C0
Tél. : (306) 257-3911

R.R. n° 4
Red Deer (Alberta)
T4N 5E4
Tél. : (403) 886-4129

C.P. 452
Vulcan (Alberta)
T0L 2B0
Tél. : (403) 485-6384

5055, chemin Mt. Lehman
R.R. n° 2
Mt. Lehman
(Colombie-Britannique)
V0X 1V0
Tél. : (604) 856-6363

- **The Canadian Federation of Agriculture**
Représentante des femmes, Ouest

Fort Saskatchewan
(Alberta)
T8L 2T2
Tél. : (403) 998-0701

- **Federated Women's Institutes of Canada**

R.R. n° 2
Pictou (Nouvelle-Écosse)
B0K 1H0
Tél. : (902) 485-6864

- **La Fédération canadienne de l'agriculture**
Représentante des femmes, Est

C.P. 100
St. Albert (Ontario)
K0A 3C0
Tél. : (613) 443-2315

- **The National Farmers Union**

250-C, 2^e Avenue sud
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2M1
Tél. : (306) 652-9465

- **Women for the Survival of Agriculture**

R.R. n° 2
Crysler (Ontario)
K0A 1R0
Tél. : (613) 987-5328

Organismes provinciaux

- **Alberta Farm Women's Network**

R.R. n° 4
Red Deer (Alberta)
T4N 5E4
Tél. : (403) 886-4129

- **Alberta Women in Support of Agriculture**

C.P. 452
Vulcan (Alberta)
T0L 2B0
Tél. : (403) 485-6384

- **Association des femmes collaboratrices**
3925, rue Grande-Allée
Saint-Hubert (Québec)
J4T 2V8
Tél. : (514) 462-3730
- **Fédération des agricultrices du Québec**
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec)
J4H 3Y9
Tél. : (514) 679-0530
- **Manitoba Farm Women's Network**
C.P. 201
Starbuck (Manitoba)
R0E 2P0
Tél. : (204) 735-2493
- **Ontario Farm Women's Network**
R.R. n° 2
Monkton (Ontario)
N0K 1P0
Tél. : (519) 347-2776
- **Saskatchewan Agricultural Network**
C.P. 111
Dubuc (Saskatchewan)
S0A 0R0
Tél. : (306) 877-4554
- **Women of Uniform**
14815, 119^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5L 4W2
Tél. : (403) 451-5912

2. AUTRES ORGANISMES

- **Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance**
323, rue Chapel, 3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 7Z2
Tél. : (613) 594-3196
- **Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)**
5999, rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1K6
Tél. : (514) 251-1636
- **Canadian Association of Sexual Assault Centres**
77, 20^e Avenue est
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V5V 1L7
Tél. : (604) 872-8212
- **Centre national d'information sur la violence dans la famille**
Tél. (sans frais) :
1-800-267-1291
- **Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme**
47, rue Main
Toronto (Ontario)
M4E 2V6
Tél. : (416) 699-1909
- **Farm Women's Educational Council**
R.R. n° 2
Crysler (Ontario)
K0A 1R0
Tél. : (613) 987-5328
- **L'R des Centres de femmes du Québec**
1222, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2L 2Y7
Tél. : (514) 843-8156
- **L'R des Centres de femmes du Québec**
258, rue Bédard
Québec (Québec)
G1K 1H7
Tél. : (418) 648-9092
- **Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour victimes de violence conjugale**
907, rue Rachel est
Montréal (Québec)
H2J 2J2
Tél. : (514) 596-0693
- **Le Service aux victimes d'agression sexuelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal**
3840, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2W 1T8
Tél. : (514) 843-2645
- **Sexual Assault Support Centre**
C.P. 4441, Succursale «E»
Ottawa (Ontario)
K1S 5B4
Tél. : (613) 725-2160/
234-2266

3. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET MINISTÈRES

- **Bureau de la Répondante à la condition féminine**
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
200-A, chemin Sainte-Foy
1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-3822
- **Comité canadien d'action sur le statut de la femme**
344, rue Bloor ouest
Bureau 505
Toronto (Ontario)
M5S 3A7
Tél. : (416) 922-3246
- **Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme**
2021, rue Union
Bureau 875
Montréal (Québec)
H3A 2S9
Tél. : (514) 283-3123
- **Conseil du statut de la femme**
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5J7
Tél. : (418) 643-4326/
643-2626
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**
201, boul. Crémazie est
4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 1L4
Tél. : (514) 873-4162

200-A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-2673
- **Programme d'aide à l'avancement des agricultrices**
Agriculture Canada
930, avenue Carling
Bureau 152-B
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
Tél. : (613) 995-5880
- **Programme de la promotion de la femme**
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, 11^e étage
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 994-3190

4. O U V R A G E S D E R É F É R E N C E

Livres, articles, journaux

Les Agriculteurs et Agricultrices face à la Loi, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et ministère de l'Éducation du Québec, 1987.

Bulletin de liaison de l'Association des femmes collaboratrices.

Bulletin de liaison de la Fédération des agricultrices du Québec.

Bulletin de liaison du Syndicat des agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bulletin de liaison du Syndicat des agricultrices de Nicolet.

Le Bulletin des agriculteurs, mensuel publié par Maclean Hunter Limitée.

Changer l'agriculture ou s'intégrer, Actes du Colloque des femmes en agriculture, Université Laval, 1988.

Chatillon, Colette. *L'Histoire de l'agriculture au Québec*, Éd. de l'Étincelle, 1976.

Le Coopérateur, mensuel publié par la Coopérative fédérée du Québec.

Dion, Suzanne. *Les Femmes dans l'agriculture au Québec*, La Terre de chez nous, 1983.

Documentation sur la recherche féministe, Woman and Agricultural Production, DRF, Vol. 11, N° 1, 1982.

Documents de travail de la Première Conférence nationale des femmes en agriculture, Ottawa, 1980.

Documents de travail de la Troisième Conférence nationale des femmes en agriculture;

table ronde sur le lobbying préparée par Monique Lecours-Bernard, Saskatoon, 1987.

Documents de travail du Comité des femmes en agriculture de Saint-Hyacinthe, 1983.

Du partage des tâches au partage des pouvoirs — Plan d'action 1987-1990, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

La Femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif, document-synthèse de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 1976.

Guide d'établissement et de gestion pour les agricultrices, N° 1 à 7, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 1987.

Krieg, Peter. *Septemberweizen*, Éd. Peter Hammer, 1981.

Lessard, Diane. *L'Agriculture et le Capitalisme au Québec*, Éd. de l'Étincelle, 1976.

Létourneau, Firmin. *Histoire de l'agriculture (Canada français)*, 1959.

Norton Leonard, Jonathan. *The First Farmers*, Time-Life Books, 1973.

Place aux femmes dans l'agriculture, Conseil consultatif sur la situation de la femme, 1987.

Quand le cœur et la tête sont en affaires, Association des femmes collaboratrices, 1982.

La Terre de chez nous, hebdomadaire publié par l'Union des producteurs agricoles.

Un partenaire, Office du crédit agricole du Québec, 1988.

Films et vidéos

Deux agricultrices comme les autres! (réalisatrice : Élise Rousseau), 24 min 30 s, couleur, coproduit en 1985 par le ministère des Communications du Québec et par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Distribué par le ministère des Communications du Québec, Service de la distribution des documents audiovisuels. Disponible en vidéocassette.

Fallait que ça change (de la série *Se débattre*, réalisatrice : Tina Horne), 27 min 52 s, couleur, produit en 1986 par l'Office national du film du Canada dans le cadre du Programme fédéral des femmes. Distribué par l'Office national du film du Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette. N° d'identification : C 0286 509.

... et pour le pire (réalisatrice : Gail Singer), 25 min 47 s, couleur, produit en 1980 par l'Office national du film du Canada dans le cadre du Programme fédéral des femmes. Distribué par l'Office national du film du Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette. N° d'identification : C 0280 030.

Femmes productrices agricoles (de la série *Dans un monde d'hommes*), 27 min 50 s, couleur, produit en 1985 par la Société Radio-Canada. Distribué par les Entreprises Radio-Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette.

J'osais pas rien dire (de la série *Se débattre*, réalisatrice : Tina Horne), 27 min 25 s, couleur, produit en 1986 par l'Office national du film du Canada dans le cadre du Programme fédéral des femmes. Distribué par l'Office national du film du Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette. N° d'identification : C 0286 508.

«Madame, vous avez rien» (réalisatrice : Dagmar Teufel), 55 min 55 s, couleur, produit en 1982 par l'Office national du film du Canada, Programme de promotion de la femme. Distribué par l'Office national du film du Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette. N° d'identification : C 0282 043.

Si jamais tu pars... (de la série *Se débattre*, réalisatrice : Tina Horne), 27 min 5 s, couleur, produit en 1986 par l'Office national du film du Canada dans le cadre du Programme fédéral des femmes. Distribué par l'Office national du film du Canada. Disponible en 16 mm et en vidéocassette. N° d'identification : C 0286 507.

Vous pouvez *acheter* ou *louer* **Femmes en campagne** et **Une terre à soi** en formats 16 mm et U-Matic ou *acheter* ou *louer* en vidéocassette **Celles qui tiennent ferme** en vous adressant au bureau de l'Office national du film du Canada le plus près de chez vous. Cette vidéocassette est également disponible pour *prêt*, *location* ou *consultation sur place* dans plusieurs bibliothèques publiques, à certaines conditions.

Celles qui tiennent ferme*

Durée : 56 minutes 30 secondes

N° d'identification : C 9289 157

Femmes en campagne

Durée : 28 minutes 25 secondes

N° d'identification : C 0289 113

Une terre à soi

Durée : 28 minutes 5 secondes

N° d'identification : C 0289 096

Pour commander ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer (sans frais) :

Provinces atlantiques : 1-800-561-7104

Québec : 1-800-363-0328

Ontario : 1-800-267-7710

Ouest du Canada, Yukon

et Territoires du Nord-Ouest : 1-800-661-9867

* Avec sous-titres codés pour les malentendants.
Un décodeur est requis.